



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE PRIMAIRE 16 JUIN 2025

Cette assemblée se déroule à la salle Multibleck du Centre scolaire devant 51 personnes ayant le droit de vote.

Monsieur le Président Raphaël Vuigner salue l'assemblée qui, par le biais du tout ménage et du site internet, a pu prendre connaissance des comptes 2024. Il souhaite une cordiale bienvenue et ouvre la séance à 19h00. Il remercie les personnes venues en nombre à l'occasion de cette assemblée et cite les personnes excusées.

Conformément à l'article 7 al. 1 de la loi sur les communes du 5 février 2004, l'Assemblée primaire est réunie pour approuver les comptes 2024 de la Commune et de la Bourgeoisie

L'Assemblée primaire a été convoquée 20 jours au préalable par le Conseil communal afin de lui présenter les comptes 2024 de la commune et de la bourgeoisie. En toute transparence, les résultats financiers ont été mis à la disposition de l'assemblée au guichet de l'administration ainsi que par le biais du tout ménage et du site internet.

Il présente l'ordre du jour qui est approuvé par l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Rapport du Président
3. Présentation des comptes 2024
4. Rapport de l'organe de contrôle des comptes 2024
5. Approbation des comptes 2024
6. Présentation et approbation des statuts de l'association intercommunale de la station d'épuration de Châteauneuf (ASTEC)
7. Présentation et approbation de la prolongation de la zone réservée « Zone artisanale – Les Ecouennes »
8. Divers

Le Président nomme deux scrutateurs dans l'assemblée : MM. Sylvain Bolay et Dominique Roux

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE PRIMAIRE

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 27 janvier 2025 a été publié sur le site internet et mis à disposition au guichet communal. Aussi, l'Assemblée primaire ne souhaite pas sa lecture et l'approuve sans modification à l'unanimité.

2. RAPPORT DU PRESIDENT RAPHAËL VUIGNER

La marge d'autofinancement s'élève à CHF 2'730'643. Après des amortissements comptables de CHF 2'136'203, un prélèvement du fonds pour les abris PC de CHF 215'869, un prélèvement du fonds pour le traitement des déchets de CHF 20'762, une attribution au fonds pour l'eau potable de CHF 76'272, une attribution au fonds pour les eaux usées de CHF 272'365 et une attribution à la réserve de politique budgétaire de CHF 400'000, l'excédent de recettes 2024 s'élève à CHF 82'434.

La marge est en augmentation de CHF 807'803 par rapport au budget 2024 (+42%), et supérieure de CHF 661'362 par rapport aux comptes 2023 (+ 32%). La variation de la marge par rapport à l'exercice 2023 s'explique par la différence au brut de l'augmentation des revenus de CHF 877'116 (+ 4.5%) (augmentation de la population, succession ponctuelle et gains extraordinaires sur la TVA 2018-2023), et des charges en hausse de CHF 216'754 (+1.2%).

Les investissements bruts de CHF 4'487'410 diminués des participations et subventions de CHF 2'211'508 se sont élevés à CHF 2'275'902 alors que le budget 2024 prévoyait des dépenses d'investissements nets de CHF 3'898'000. Les principaux investissements sont liés à l'assainissement du Centre scolaire (construit en 1978), la réfection des routes communales et l'étanchéification des étangs de Coméraz et Revouire,. Les fonds disponibles ont permis de couvrir l'ensemble des investissements sans avoir recours à un emprunt supplémentaire. Au contraire, un remboursement d'emprunt à hauteur de CHF 960'000.- a été effectué en 2023.

Nous avons aussi eu une très belle visibilité puisque nous avons remporté le prix Alpiq, un joli prix de CHF 40'000.--, prix du meilleur projet lié à l'eau. Nous avons aussi d'autres projets qui sont en route dont la piste cyclable, dossier en fin de consultation dans les services de l'Etat du Valais avant la mise à l'enquête ainsi que le futur centre de tri pour lequel nous finalisons les derniers détails avant l'envoi au Canton et à Berne pour la validation de l'utilisation partielle de zones d'assolement à l'ouest de l'actuel triage forestier.

Nous avons aussi hérité du montant de CHF 480'000.— ainsi que les sculptures que feu Mme Lou Schmidt nous a cédée dont deux iront au musée d'art du canton.

Nous continuerons d'investir dans les années à venir principalement pour les activités liées à la jeunesse (salle de gym), pour l'irrigation (fin des travaux de l'étang de Revouire), pour l'amélioration des routes agricoles, etc. L'objectif est de mettre à jour ou de compléter nos infrastructures afin de pouvoir vous offrir des services de premier ordre ainsi qu'une qualité de vie qui soit à la hauteur de nos ambitions. L'augmentation rapide de notre population est la preuve de l'attrait de notre Commune qualifiée « d'ecrin résidentiel ».

Un grand merci aussi au personnel communal ainsi qu'aux directrices des écoles et de la structure d'accueil, des personnes qui s'occupent de la bibliothèque ainsi que de la ludothèque pour leur collaboration et la qualité de leur travail. Un merci particulier à notre chef des Finances Slaven et à Sébastien notre secrétaire communal qui ont fait un très gros travail pour vous présenter ces comptes tout comme le travail commun réalisé tout au long de l'année. Il y a eu également un changement au niveau des bâtiments, le concierge ainsi que le responsable des bâtiments ont été remplacé par M Baptiste Dorsaz, domicilié à Grimisuat. Un poste à la conciergerie pour un pourcentage de 60% vient d'être repourvu.

Le Président passe la parole aux conseillers pour la présentation des activités de leurs dicastères.

Delphine Mayor – Vice-présidente

Dicastères : Ecoles, petite enfance, jeunesse et intégration.

Mme Mayor, responsable du dicastère « Scolaire, Petite Enfance, Jeunesse et Intégration », présente les évolutions récentes dans son domaine.

Dès le 1er août, une nouvelle organisation de la structure d'accueil entrera en vigueur, autorisée par le canton. M. Patrick Zuffrey est nommé responsable du secteur UAPE, avec Mme Angélique Rey comme adjointe. Mme Nicole Métrailler prend la direction du secteur préscolaire. Cette séparation permettra d'augmenter le montant des subventions cantonales pour le pilotage de la structure. L'UAPE accueillera jusqu'à 160 enfants, et le préscolaire plus de 80.

Un groupe de travail a été mis en place pour réviser le règlement et les tarifs, avec l'objectif d'adapter les prestations aux besoins tout en maîtrisant les coûts pour les familles.

Le partenariat avec l'AREF a permis un accompagnement social concret, avec des résultats positifs constatés. Pour l'année scolaire prochaine, 200 heures d'accompagnement seront mises à disposition, avec une participation financière modulée selon les revenus.

Au niveau scolaire, Mme Myriam Broyon et Mme Erika Gaudin assurent la direction du centre scolaire, qui accueille plus de 360 élèves. Mme Mayor remercie l'ensemble du corps enseignant pour son engagement.

En matière de jeunesse, l'animatrice socioculturelle Victoria poursuit ses activités avec succès. Un local a été mis à disposition par le chœur d'hommes d'Ayent pour les jeunes. Enfin, les projets d'intégration se poursuivent, notamment un nouvel accueil parents-enfants hebdomadaire, piloté par le CMS régional. Mme Mayor remercie Mme Sybille Bochatay pour son engagement.

Laurence Vuagniaux - conseillère

Dicastères : Mobilité et Climat & durabilité

Mme Vuagniaux présente les projets réalisés en lien avec les commissions dont elle a la charge.

Énergie et durabilité

- La commune a obtenu la re-labellisation « Cité de l'énergie », avec une progression de 10 points (de 62 à 72).
- Une démarche participative a été menée à Champlan pour le réaménagement du terrain de football. Les propositions des habitant·e·s ont été intégrées dans le cahier des charges. L'avant-projet a été adapté suite aux retours de la population. Le projet a été mis à l'enquête en début d'année ; un montant sera prévu au budget 2026 pour une première phase.
- Organisation de l'événement « L'Étang en fête », dans le cadre de la Fête de la nature.

Mobilité

- Réflexion sur la mobilité à la Rue de Coméraz, avec un réaménagement partiellement réalisé récemment.

Actions climat et durabilité (dans le cadre du Plan climat Sion région)

- Plantation d'un verger haute tige avec une classe de 6H.
- Conférences publiques sur le solaire et les écocestes.
- Réalisation d'un potager pour l'UAPE avec système de récupération d'eau.
- Journée de contrôle des vélos à l'école (plus de 100 vélos contrôlés).
- Soirée de capture des grenouilles rieuses.

Mme Vuagniaux remercie les membres de la commission Climat et durabilité, en particulier la vice-présidente Mme Delphine Mayor, ainsi que les collaborateurs communaux et les membres du Conseil communal pour leur soutien.

Dominique Bonvin - conseiller

Dicastères : Affaires sociales, art et patrimoine, naturalisation

M. Bonvin souligne l'importance de préserver les fondements démocratiques et les valeurs communautaires dans le contexte actuel. En ce début de législature, il rappelle être en charge des dicastères « Art et patrimoine » ainsi que « Social ».

Concernant le patrimoine, il informe que la réfection du chemin de croix est en voie d'achèvement et que le dossier des compraires progresse normalement. Le dossier du château reste en revanche complexe ; la commission dédiée, encore non opérationnelle, devra prendre le temps nécessaire à une réflexion approfondie. M. Bonvin indique se tenir à disposition pour toute contribution utile.

Sur le plan social, il évoque des enjeux importants, notamment la hausse de la participation aux frais des EMS et des prestations sociales, sur lesquelles la commune a peu de marge de manœuvre. Il insiste toutefois sur la nécessité d'agir contre le creusement des inégalités. Il exprime le souhait de voir aboutir une réforme salariale basée sur le temps de travail plutôt que sur le revenu, estimant que cela permettrait de mieux équilibrer les écarts sociaux.

M. Bonvin conclut en se tenant à disposition pour toute demande complémentaire et adresse ses vœux pour un bon été à l'assemblée.

Frédéric Vuignier - conseiller

Dicastères : Formation professionnelle, loisirs sport et culture

M. Vuignier présente les principaux événements organisés en lien avec son dicastère :

La Disco Glace du 28 février qui a eu un joli succès.

La fête nationale qui sera organisée au Ranch

La Foulée Bleck et le Grim en fête le 13 septembre prochain

Le marché de Noël les 5 et 6 décembre

Il en profite pour remercier toutes les sociétés engagées dans ces différentes manifestations.

Le tout permettant d'animer de manière positive et festive la commune.

Olivier Glassey - conseiller

Dicastères : Salubrité, Sécurité publique

M. Glassey, responsable du dicastère souligne la diversité du domaine Sécurité et Salubrité.

La Commission communale de sécurité se réunit mensuellement. La présidence de la

Commission intercommunale de sécurité de l'Adret (regroupant trois communes) a

également été reprise, avec des rencontres trimestrielles. Cette instance traite de dossiers tels que le CSP de l'Adret, l'État-Major Régional de Crise et la police rurale.

La collaboration avec la Police régionale du Valais central est renforcée, avec une présence régulière sur le territoire communal.

Plusieurs actions concrètes ont été menées :

- Réinstallation de radars pédagogiques dans des zones sensibles, notamment proches des écoles.
- Prochain élargissement du trottoir sur la route principale des Combes pour sécuriser l'accès au centre scolaire.
- Communication sur les risques de démarchage abusif via un tout-ménage et un article dans *l'Agache*.
- Révision en cours du règlement de police communal, en vue d'une harmonisation intercommunale et de l'introduction d'un règlement spécifique sur les caméras.

Un audit externe sur la santé et sécurité au travail a été lancé. Il débutera à l'automne 2025 par les bâtiments scolaires, avant d'être étendu en 2026 aux autres bâtiments et aux employés communaux.

Enfin, une réduction du volume de déchets produits par les entreprises a été obtenue, grâce à une approche individualisée. Les retours sont positifs.

Le responsable conclut en restant à disposition pour tout complément d'information.

Jérôme Loretan – conseiller

Dicastères : Construction, Aménagement du territoire

M. Loretan, nouveau responsable des dicastères « Constructions » et « Aménagement du territoire » présente son engagement, précisant avoir adapté son activité professionnelle afin d'assurer une présence hebdomadaire au bureau communal, tous les mardis après-midi.

Une nouvelle commission des constructions a été constituée pour la législature 2025–2028.

Elle est composée de Mme Pauline Schmidt-Aymon, MM. Pierre-Alain Mathys, Benoît Dorsaz et Christian Voide. Le responsable les remercie pour leur engagement.

Durant le 1er semestre, la commission s'est réunie à huit reprises et a examiné 38 dossiers, dont les préavis ont été transmis au Conseil communal. Elle a également entrepris la relecture du projet de nouveau plan de zones, du règlement communal des constructions et de l'inventaire du patrimoine bâti.

3. PRESENTATION DES COMPTES 2024

Dans sa volonté de présenter la gestion financière, le patrimoine et les dettes de la Commune de manière claire, l'administration communale publie la présente brochure. Le détail des comptes de résultat, de bilan et d'investissements de l'exercice sous examen peut être consulté à la fin de cette brochure ou être obtenu auprès du secrétariat communal.

Remarques générales

La présentation des comptes respecte les dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021. Pour des raisons de simplification et de présentation, la comparaison aux comptes 2023 est mentionnée en italique sous les différentes rubriques.

Analyse des indicateurs financiers

A. Taux d'endettement net

1. Taux d'endettement net (I1)	2023	2024	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux	108.4%	103.3%	105.9%

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

Le taux d'endettement net est suffisant. L'endettement reste dans une zone de vigilance modérée et est en baisse par rapport à 2023. Il est inférieur au seuil critique de 150 %, mais dépasse légèrement 100 %.

B. Degré d'autofinancement

2. Degré d'autofinancement (I2)	2023	2024	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	74.7%	120.0%	95.1%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

Le degré d'autofinancement est considéré comme étant en haute conjoncture. La commune est capable de financer ses investissements sans recourir à l'emprunt, ce qui témoigne d'une bonne santé financière en 2024. Ceci est notamment dû à des revenus extraordinaires et le report de certains investissements.

C. Part des charges d'intérêts

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2023	2024	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.2%	0.6%	0.4%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

L'indicateur est considéré comme bon et la charge d'intérêts nets est stable par rapport à 2023, malgré un renouvellement d'emprunt de CHF 3'000'000 en 2024.

Le taux moyen d'intérêts en 2024 se monte à 1.17% contre 0.80% en 2023. Ceci s'explique par une augmentation globale des taux d'intérêts sur le marché.

D. Dette brute par rapport aux revenus

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2023	2024	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	122.1%	115.4%	118.7%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

Le niveau d'endettement brute par rapport aux revenus est moyen et en baisse par rapport à l'année précédente. Ce point devra être surveillé à l'avenir notamment si la capacité d'autofinancement baisse.

E. Proportion des investissements

5. Proportion des investissements (I5)	2023	2024	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	21.5%	20.8%	21.1%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

Les investissements de la commune restent relativement élevés. Ceci s'explique principalement par les différents travaux effectués sur les réseaux routiers, les torrents et l'étanchéification de l'étang de Revouire.

F. Part du service de la dette

6. Part du service de la dette (I6)	2023	2024	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	11.6%	11.3%	11.4%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

La dette en fonction des revenus est considérée comme acceptable. Une attention particulière sera portée lors des futurs engagements financiers.

G. Dette nette en francs par habitant

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2023	2024	Moyenne
Dette nette I par habitant	3907	3604	3753

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

L'endettement par habitant est important. La tendance est à la baisse en 2024.

H. Taux d'autofinancement

8. Taux d'autofinancement (I8)	2023	2024	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	11.0%	13.7%	12.4%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Le taux d'autofinancement est en progression et considéré comme moyen. La commune dégage une épargne suffisante, mais il est souhaitable d'atteindre un seuil supérieur à 20 % pour assurer une solidité durable.

Marge d'autofinancement

La **Marge d'autofinancement** s'élève à CHF 2'730'643. Après des amortissements comptables de CHF 2'136'203, un prélèvement du fonds pour les abris PC de CHF 215'869, un prélèvement du fonds pour le traitement des déchets de CHF 20'762, une attribution au fonds pour l'eau potable de CHF 76'272, une attribution au fonds pour les eaux usées de CHF 272'365 et une attribution à la réserve de politique budgétaire de CHF 400'000, le résultat 2024 s'élève à + CHF 82'434.

La marge est en augmentation de CHF 807'803 par rapport au budget 2024 (+ 42%), et supérieure de CHF 661'362 par rapport aux comptes 2023 (+ 32%). La variation de la marge par rapport à l'exercice 2023 s'explique par une augmentation des revenus de CHF 877'116 (+ 4.5%) : augmentation de la population, succession ponctuelle et gains extraordinaires sur la TVA 2018-2023. En contrepartie, les charges augmentent de CHF 215'754 (+ 1.2%).

Compte de résultats

Les charges de l'**Administration générale** enregistrent une hausse de 2.6% par rapport au budget 2024 (+11.2%). Cette augmentation s'explique notamment par les frais liés aux scrutins électoraux cantonaux de l'année, bien qu'ils soient moindres que ceux de 2020. L'exécutif a vu ses charges augmenter en raison de nouveaux barèmes tarifaires dès 2024. L'administration a investi dans quelques formations (formations continues, ergonomie), dans du mobilier (harmonisation du mobilier) et dans le renouvellement partiel des ordinateurs. En matière informatique, plusieurs projets liés aux activités courantes ont été poursuivis en 2024. En parallèle, les revenus ont fortement progressé en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison du rattrapage de l'activité du contentieux et d'une refacturation du personnel commun à la Commune d'Arbaz.

Les coûts relatifs à l'**Ordre, la sécurité et la défense** ont augmenté de 6.8% par rapport au budget 2024 (+34.7%). Cette hausse provient essentiellement de l'augmentation du nombre de dossiers de curatelles. Les frais liés aux pompiers sont relativement stables. Les communes valaisannes doivent s'acquitter, jusqu'en 2028, du remboursement des fonds Abri PC. Cela représente un montant de CHF 863'584 remboursé à hauteur de CHF 215'869 en 2024. Du côté des recettes, les émoluments administratifs sont en diminution depuis quelques années suite à l'automatisation des processus.

Les charges de la **Formation** enregistrent une augmentation de 2.7% par rapport au budget (+2.3%). Cela s'explique par la hausse de la contribution de la commune au traitement du personnel de la scolarité obligatoire (primaire et CO) et aux charges d'exploitation des institutions spécialisées.

Les coûts relatifs à la **Culture, sport et loisirs** ont diminué de 1.3% par rapport au budget 2024 (-3.5%). La bibliothèque et les animations sportives sont globalement en ligne avec les montants prévus, malgré quelques réparations imprévues. Le programme d'animations de la Commune reste maîtrisé. Les recettes sont stables par rapport à 2023, notamment en ce qui concerne les locations diverses.

La participation aux coûts de **Santé** est supérieure de 7.0% par rapport au budget 2024 (+13.0%). Cette hausse reflète à la fois l'intensification des besoins en soins des résidents des homes et à l'augmentation des coûts unitaires (qualité des prestations, personnel qualifié, etc.). Un rattrapage des loyers 2021 à 2024 pour les locaux parents-enfants a été

enregistré en 2024, ainsi qu'une augmentation constante des frais de soins dentaires scolaires. En revanche, les coûts du CMS ont été inférieurs à ceux annoncés. Aucune recette n'est comptabilisée sur ce chapitre.

Prévoyance sociale : ce poste enregistre une baisse importante des charges par rapport au budget (- 3.8%), mais une légère hausse par rapport à 2023 (+ 1.3%). Plusieurs prestations cantonales (foyers pour invalides, prestations AVS, pensions alimentaires) ont varié à la hausse par rapport au budget prévu. La structure du Tibleck (Crèche et UAPE) présente une diminution des coûts de 8% par rapport au budget (+8.3%). Le Tibleck travaille au maximum de sa capacité. Le salaire des éducateurs/rices de la petite enfance est subventionné par le Canton à hauteur de 34%. Toutefois, la crèche et l'UAPE restent des secteurs qui ne sont pas autofinancés en 2024 de CHF 1'418'511 à la charge de la commune. L'aide sociale a bénéficié d'une baisse des avances grâce à deux cédules hypothécaires réalisées.

Concernant la rubrique **Trafic et télécommunication**, les charges sont en baisse de 2.0% par rapport au budget (-10.6%). Cette baisse s'explique principalement par une participation cantonale aux travaux routiers en localité moindre qu'en 2023. Une sous-utilisation de certaines lignes budgétaires (éclairage, neige, etc.) a été enregistrée en 2024 par rapport à 2023. Une nouvelle pratique forfaitaire concernant le déneigement a été mise en place dès 2024/2025.

Les charges relatives à la rubrique **Protection et Aménagement de l'Environnement** sont supérieures au budget de 1.0% (+16.2%). La gestion de l'eau potable a généré des coûts moindres, malgré une augmentation des volumes achetés. Les travaux sur les réseaux d'eaux usées ont été limités, mais les frais liés à la STEP de Châteauneuf ont augmenté. En matière de déchets, les volumes traités ont augmenté, en particulier pour les déchets verts, entraînant une hausse des coûts. La taxe sur les déchets a rapporté moins que prévu, en raison d'écarts entre les logements recensés et la réalité. Les recettes sont en hausse par rapport à 2023 suite à l'introduction du nouveau règlement des eaux et au gain extraordinaire réalisé suite au changement de pratique de la TVA de CHF 147'694.

Les **Revenus Fiscaux** de CHF 13'625'453 sont en légère hausse par rapport à 2023 (+ 0.18%). Les impôts des personnes physiques sont inférieurs de CHF 115'410 par rapport à 2023 (-1%) et les impôts des personnes morales sont supérieurs de CHF 136'795 (+31%). Les autres impôts (gains immobiliers, prestations en capital, droits de mutations, droits de timbre et donations et successions) ont diminué globalement de CHF 13'108 par rapport aux comptes 2023 (-0.9%).

Financements spéciaux (comptes à autofinancer)

Dans le domaine de l'**approvisionnement en eau potable**, l'année a été marquée par une rupture de conduite à la Route des Fauchards (investissements prévus en 2025), des travaux de maintenance sur les réservoirs et une quantité d'eau achetée moins élevée que prévue. L'optimisation du fonctionnement des installations et de traitement a également permis une meilleure efficacité du réseau, générant un gain net de CHF 76'272.

En ce qui concerne l'**évacuation des eaux usées**, l'exercice comptable affiche une diminution sensible des charges. Cette évolution s'explique principalement par un report des investissements prévus (diminution des amortissements) et une baisse ponctuelle des charges d'exploitation (moins de fuites). Un gain extraordinaire a été enregistré suite à un changement de pratique de la TVA pour les années 2018 à 2023 de CHF 147'694 ce qui a permis une attribution au fonds pour l'évacuation des eaux de CHF 272'365 pour l'année 2024.

Enfin, dans le domaine de la **gestion des déchets**, une hausse des charges a été enregistrée, notamment suite à une augmentation des tonnages incinérés et à une augmentation des déchets triés, impliquant une augmentation des coûts de transports. Malgré la mise à jour du règlement sur la gestion des déchets, les recettes restent stables par rapport à l'année précédente. Ces éléments se traduisent par un déficit net pour la commune de CHF 20'762.

Comptes d'Investissements

Les investissements bruts de CHF 4'487'410 diminués des participations et subventions de CHF 2'211'508 se sont élevés à CHF 2'275'902 alors que le budget 2024 prévoyait des dépenses d'investissements nets de CHF 3'898'000.

Les écarts importants des investissements nets par rapport au budget proviennent principalement des dicastères suivants :

• Réseau routier	CHF - 141'776
• Réseau d'eau potable	CHF - 204'359
• Réseau d'irrigation (y compris étangs)	CHF - 376'747
• Torrents, bisses	CHF - 181'794
• Réseau d'eaux à évacuer	CHF - 128'153
• Bâtiments scolaires (assainissement, cours, salle de gym)	CHF - 203'194
• Aménagement du territoire	CHF - 96'809
• Routes cantonales	CHF - 84'197

Les principaux investissements bruts (> CHF 100'000.00) sont :

• Routes agricoles	CHF 394'641
• Eclairage publiques	CHF 170'434
• Réseau eau potable	CHF 273'198
• Réseau d'irrigation (y compris étangs)	CHF 1'982'493
• Torrents, bisses	CHF 318'206
• Bâtiment Tibleck	CHF 145'170
• Bâtiments scolaires (assainissement, cours, salle de gym)	CHF 196'806
• Routes cantonales	CHF 501'884

Les écarts nets par projet supérieurs/inférieurs de CHF 50'000 sont :

- Travaux préparatoires de la mobilité douce de Comba-Berna reportés en 2025 (- CHF 70'000)
- Routes agricoles de Bezé supérieur (- CHF 98'586) et de St-Raphaël (- CHF 105'772), travaux moins importants que prévus et subventions plus élevées
- Déviation de conduites au rond-point Combes-Coméraz, reportée en 2025 : eau potable (- CHF 50'000), irrigation (- CHF 50'000)
- Réseau d'eau potable, route des Combes (+ CHF 59'020), travaux plus importants que prévus dus à une rupture de conduite et à des travaux d'expropriation imprévus
- Curage des étangs de Revouire (- CHF 159'992) et de Coméraz (- CHF 150'796), travaux réalisés moins élevés que prévus et participation de la Ville de Sion
- Sécurisation torrent de la Sionne (- CHF 65'460), travaux moins importants que prévus
- Bisse de Clavau (- CHF 96'704), travaux reportés en 2026
- Travaux préparatoires pour le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) reportés pour 2025 (- CHF 140'503)
- Mise à niveau de la climatisation du Tibleck (- CHF 89'897) et de la Multibleck

-
- (- CHF 74'830) reportée en 2026
 - Etude et concours de la salle de gymnastique (- CHF 100'764) moins élevés que prévus
 - Aménagements extérieurs des cours d'école (- CHF 78'022)
 - Aménagement du territoire, solde reporté en 2025 (- CHF 96'809)
 - Route cantonale, en fonction des travaux pilotés par le Canton (- CHF 84'789)

Bilan et fortune nette

Le total de l'actif augmente légèrement de CHF 450'539, passant de 37.19 M à 37.64 M CHF. Cette croissance est globalement équilibrée entre le patrimoine financier (+ CHF 310'840) et le patrimoine administratif (+ CHF 139'699).

Le total du passif baisse globalement de CHF 359'770. Cela provient principalement d'un désendettement de CHF 273'800 en cours d'année.

Les capitaux propres augmentent de CHF 810'309, suite aux diverses attributions aux fonds des rubriques autofinancées et de la réserve de politique budgétaire. Cette évolution consolide la situation financière de la commune.

Résultat de financement

En 2023, la commune présentait une insuffisance de financement, car la marge d'autofinancement n'a pas couvert tous les investissements. En 2024, la commune retrouve un excédent de financement de CHF 454'741. Cela s'explique notamment par des investissements reportés en 2025, d'importantes subventions reçues et par des revenus extraordinaires (successions) en 2024.

4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE DES COMPTES 2024

La fiduciaire Fidag SA, par M. Pierroz Philippe, réviseur agréé, donne connaissance du rapport de l'organe de contrôle et recommande à l'Assemblée primaire d'accepter les comptes tels que présentés.

Le Président remercie la fiduciaire Fidag SA pour la vérification des comptes.

5. APPROBATION DES COMPTES 2024

Les comptes sont acceptés à main levée à l'unanimité.

Le Président remercie l'Assemblée primaire pour la confiance témoignée.

Approbation(s) : 51 // Refus : 0 // Abstention(s) : 0

6. PRESENTATION ET APPROBATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE LA STATION D'EPURATION DE CHATEAUNEUF (ASTEC)

M. Jolliat, ingénieur de la ville de Sion est présent pour présenter le projet de la station d'épuration. La partie financière ainsi que la répartition entre les communes sont expliquées. Les statuts et l'ensemble des documents étaient à disposition des citoyens, y compris la base de calcul pour le rachat du terrain et des installations par l'association, ainsi que l'impact chiffré pour la commune de Grimisuat.

Les documents détaillés ont été mis à disposition des citoyens, lors de la publication de l'ordre du jour de l'Assemblée, auprès de l'administration communale et sur le site internet de la commune.

En conclusion :

La création de l'Association de la STation d'Épuration de Châteauneuf (ASTEC) regroupant la Ville de Sion et les Communes de Savièse, Grimisuat et d'Arbaz permettra d'assurer le financement de la réhabilitation de la step pour le traitement des micropolluants, conformément aux exigences de la loi sur les eaux, sans péjorer les investissements globaux des communes concernées.

Fort de ce constat, le conseil municipal demande donc à l'assemblée générale

- a) d'accepter l'achat de la parcelle no 10217 à Sion, d'une surface de 20'500m² pour le montant de Fr. 307'500.00, soit le 10% de Fr. 3'075'000.00 à l'ASTEC ;
- b) d'accepter l'achat des installations existantes à la valeur comptable résiduelle au 31 décembre 2024 de Fr. 667'500.00, soit le 10% de Fr. 6'675'000.00 à l'ASTEC ;
- c) d'adopter les statuts de l'Association de la STation d'Épuration de Châteauneuf (ASTEC) ;
- d) d'accepter une responsabilité subsidiaire et solidaire des membres sur les engagements pris par l'Association.

Les points a), b), c) et d) ci-dessus sont acceptés à main levée à l'unanimité.
Le Président remercie l'Assemblée primaire pour la confiance témoignée.

Approbation(s) : 51 // Refus : 0 // Abstention(s) : 0

7. PRESENTATION ET APPROBATION DE LA PROLONGATION DE LA ZONE RESERVEE « ZONE ARTISANALE – LES ECOUENNES »

Le rapport explicatif concernant la prolongation de la zone réservée « Zone artisanale – les Ecouennes » a été mis à disposition des citoyens, lors de la publication de l'ordre du jour de l'Assemblée, auprès de l'administration communale et sur le site internet de la commune.

Pour rappel, le Conseil municipal de Grimisuat a décidé d'une zone réservée pour la zone artisanale au lieu-dit « Les Ecouennes », mais sa durée de validité arrive à échéance le 24 juillet 2025 et la révision globale du PAZ et du RCCZ demandera plus de temps pour être homologuée. En conséquence, le Conseil municipal de Grimisuat sollicite l'Assemblée primaire afin qu'elle mobilise sa compétence pour prolonger la durée de ladite zone réservée (art. 21 al. 3 LcAT).

Il est rappelé que la demande de prolongation de la zone réservée « Les Ecouennes » concerne l'ensemble des parcelles déjà en zone réservée, comme expliquée dans le rapport qui a été mis à disposition.

La durée de prolongation de cette zone réservée correspond donc dans les grandes lignes au délai imposé aux Communes par le Canton du Valais pour la mise en conformité de leurs instruments d'aménagement du territoire (PAZ, RCCZ) aux exigences de la LAT (homologation de la révision globale du PAZ et du RCCZ). Elle n'est donc pas excessive. Il est utile de préciser qu'une zone réservée ne modifie pas l'affectation des zones et qu'elle bénéficie d'un statut temporaire.

La zone réservée prolongée sera abrogée au plus tard conjointement à l'homologation de la révision globale du PAZ et du RCCZ, ou au terme du délai de 3 ans lié à cette décision de l'Assemblée primaire (le 24 juillet 2028).

La prolongation de la zone réservée « Zone artisanale – Les Ecouennes » est acceptée à main levée à l'unanimité.

Le Président remercie l'Assemblée primaire pour la confiance témoignée.

Approbation(s) : 51 // Refus : 0 // Abstention(s) : 0

8. DIVERS

Une citoyenne demande si quelque chose peut être fait, dans le virage des combes, afin de faucher le pré, qui représente selon elle un danger pour accéder à la nouvelle zone. Le nécessaire sera fait pour informer la personne en charge du fauchage.

L'Assemblée ne demandant plus la parole, M. le Président la remercie de sa participation et clôt la séance à 20h30.

COMMUNE DE GRAMISUAT
Le Président Le Secrétaire

Raphaël Vulner

Sébastien Penon

